



1 Prescriptions de montage

Les joues latérales gauches et droites sont à boulonner dans les trous de fixation prévus sur le châssis du véhicule. La position angulaire des joues doit respecter les valeurs mentionnées sur le schéma ci-après. De chaque côté doivent être percées 2 rangées de trous avec au min. 3 trous pour chacune de ces rangées. La distance horizontale entre chaque trou doit respecter un espacement de 50 mm min., et l'écartement vertical entre chacune des rangées doit être de 100 mm min. Les perçages et les trous dans le châssis doivent être réalisés conformément à la norme DIN. La partie saillante dépassant au-dessus de l'aile supérieure de l'UPN du châssis doit être recoupée.

Pour le boulonnage au châssis il est recommandé d'utiliser :

- Boulons 6 pans M16 - DIN 933 - classe 8.8 ou 10.9
- Ecrous 6 pans M16 - DIN980 - classe 8. ou 10
- Ou écrous M16 - DIN 934 - avec rondelle - DIN125 - classe 8. ou 10

Couple de serrage à respecter :

- 195 Nm dans la classe de serrage 8
- 290 Nm dans la classe de serrage 10

Autre possibilité de liaison des éléments :

- Boulons épaulés 6 pans M16x1,5 - DIN 6921 - classe 10.9
- Ecrous épaulés 6 pans M16 - DIN 6927 - classe 10.9

Couple de serrage à respecter :

- 250 Nm + 10/0 Nm

Un crochet à boule homologué peut être monté sur la platine du tube de la BAE. La distance de la platine au centre de la boule doit respecter une dimension min. de 65 mm. Le cas échéant, une platine intermédiaire homologuée doit être boulonnée.

La platine d'attelage soudée sur le tube de la BAE est centrée dans l'alignement du point milieu du véhicule. Ensuite, serrer les brides à l'extrémité des joues à un couple de 80 Nm. Le tube doit être fixé par une goupille de type 8x34 - DIN 7343 dans la réservation prévue à cet effet en terminaison de bras. Le perçage du tube de la BAE est traversant et se fait avec un foret de diam. 8H12.

Il est strictement proscrié de percer à un quelconque endroit du dispositif que ceux précédemment indiqués. De même, aucun élément ne pourra être soudé sur aucune des parties de ce sous-ensemble. Il est également à prendre en compte les consignes d'installation de la barre anti-encastrement, les directives de montages constructeurs et des fabricants d'attelages.

2 Maintenance & entretien

Le couple de serrage des liaisons boulonnées joues/châssis du véhicule doit être contrôlé tous les 3 mois, ou au plus, et le cas échéant doivent être resserrés au couple selon les instructions de montage par un personnel qualifié.

En cas de constat d'une quelconque déformation ou altération du dispositif anti-encastrement (tubes, articulations, supports, soudures ou pièces de verrouillage...), intervenir dans les délais les plus brefs pour assurer la réparation et/ou une remise en conformité. Le cas échéant, une immobilisation du véhicule est recommandée. Modification de ces prescriptions exclusivement avec l'accord du constructeur du dispositif. Ce matériel doit être exclusivement monté par du personnel qualifié. La responsabilité de Traxion ne saurait être engagée en aucune manière en cas de défaut de montage. Pose, adaptation et utilisation selon réglementation et caractéristiques spécifiées par les constructeurs. Toute modification du produit, en dehors de ces instructions de montage ou toutes celles validées à l'écrit par Traxion, ne saurait engager la responsabilité du fabricant et/ou du distributeur. Ce document est à communiquer à l'utilisateur (maintenance). Notice sujette à évolution sans préavis.

